



Dossier de presse

Lundi 29 juin 2026

# Conseil municipal du lundi 29 juin 2026





Le conseil municipal de ce jour a délibéré sur plusieurs grandes priorités auxquelles la municipalité est attachée.

Un pack « logement » a été présenté pour :

- soutenir la production de logement social sur le territoire à travers des conventions avec Actis et Un Toit pour Tous Développement,
- lutter contre l’habitat indigne et non décent via le renouvellement d’une convention avec la CAF dans le cadre du permis de louer et une convention-cadre de partenariat avec la CAF et l’ADIL,
- défendre l’encadrement des loyers par un vœu adressé au ministre du Logement et aux parlementaires de l’Isère.

Un pack « coup de pouce » pour les familles monoparentales était également à l’ordre du jour. Il vise à mettre en place une tarification sociale du périscolaire et des classes découvertes spécialement dédiée à ces familles et à revoir les critères de priorisation des places en crèches pour mieux les intégrer.

Après quelques mois d’expérimentation, un premier bilan du dispositif d’accompagnement des clubs sportifs de proximité mis en place depuis septembre 2025 a, par ailleurs, été présenté.

Afin de faire face aux violences et répondre à une attente forte des habitant-es, l’exécutif présentera une délibération pour créer un Comité éthique et Scientifique sur la sécurité.

D’autres délibérations étaient à l’ordre du jour dont une portant sur le compte financier unique pour l’année 2025 et une autre sur la mise à disposition de 9 appartements d’instituteur-rices seront transformés en hébergement d’urgence.



## Grenoble présente un pack « logement » pour...

### 1/ Soutenir la production et la rénovation thermique des logements sociaux

**(43445). LOGEMENT SOCIAL : Plan d'investissement pour demain – Convention annuelle de partenariat entre la ville de Grenoble et ACTIS – Bilan 2025 et prévisionnel 2026**

**(43444). LOGEMENT SOCIAL : Plan d'investissement pour demain : Convention annuelle de partenariat entre la Ville de Grenoble et Un Toit Pour Tous Développement (UTPT-d) – Bilan 2025 et prévisionnel 2026**

**Alors que les dépenses de logement peuvent représenter jusqu'à 40% du budget des ménages les moins aisé-es, la Ville de Grenoble accompagne les bailleurs sociaux, dont Actis, et l'association Un Toit Pour Tous dans leurs opérations de réhabilitation de leurs parcs.**

Depuis 2023, dans le cadre de son bouclier social et climatique et du plan d'investissement pour demain qui l'accompagne, la Ville soutient Actis dans la rénovation de son parc public à travers une aide programmée de 7,2 millions d'euros, soit 1,8 million d'euros par an. Celle-ci contribue aux travaux de rénovation thermique afin d'améliorer les performances et les consommations énergétiques des bâtiments (objectif : niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC)). Elle contribue aussi à la végétalisation des espaces en pieds de bâtiments pour lutter contre les îlots de chaleur. L'aide permet, en outre, d'accompagner la petite maintenance, de soutenir le fonds de solidarité « énergie » d'Actis, ou encore de participer au financement d'un poste de chargé-e de mission énergie.

Les opérations soutenues en 2025 et en 2026 :

- immeubles du 27 au 45 rue Albert Thomas à Mistral : passage d'étiquette énergétique C à B
- 60 Galerie de l'Arlequin : passage d'étiquette D en B
- 90 Galerie de l'Arlequin : passage d'étiquette D en B
- 110 Galerie de l'Arlequin : passage d'étiquette D en B
- immeuble George Sand
- ancien EHPAD Saint-Bruno : transformation en résidence autonomie de 77 logements

En 2025, la Ville signait, par ailleurs, une convention de partenariat avec la coopérative Un Toit Pour Tous Développement pour la période 2025-2028 afin de l'accompagner dans la réhabilitation de son parc. En 2026, comme en 2025, une aide de 30 000 € a été adoptée.

Un Toit Pour Tous Développement achète et rénove des logements sur le territoire, le plus souvent dans des copropriétés privées. Elle réalise ensuite des travaux de remise en état et de rénovation thermique (fenêtres, isolation intérieure...) permettant de réduire les dépenses à la charge des locataires et de proposer des loyers très faibles. La Coopérative est propriétaire de 199 logements à Grenoble. Ainsi, de par son activité de production de logements très sociaux dans le diffus, par opérations d'acquisition-réhabilitation, mais aussi de par son rôle majeur en matière d'amélioration de l'habitat, la Coopérative constitue un acteur de premier plan dans la mise en œuvre des politiques locales d'habitat et de rénovation énergétique, en particulier à destination des plus fragiles.

## 2/ Lutter contre l'habitat indigne et non décent

**(43454). HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE : Renouvellement de la convention partenariale entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère et la Ville de Grenoble pour l'échange de données dans le cadre de la mise en œuvre du permis de louer**

**(41837). HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE : Convention-cadre de partenariat 2026 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Isère et la Ville de Grenoble pour la lutte contre l'habitat indigne et non décent, convention d'habilitation et convention financière**

**Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, en 2011, le mal logement aurait été à l'origine de 130 000 décès en Europe. L'impact sur la santé est documenté par les études scientifiques : pathologies respiratoires, infectieuses, allergies, traumatologie, douleurs musculo-squelettiques, cancers, intoxications, saturnisme, santé psychique et mentale. La vie sociale en est également affectée tout comme la scolarité des enfants. C'est pourquoi, la Ville agit, d'une part, en partenariat avec le CAF, dans le cadre du permis de louer et, d'autre part, dans le cadre d'une convention-cadre de partenariat avec la CAF et l'ADIL.**

En septembre 2024, la municipalité a mis en place le permis de louer dans deux secteurs de la ville : Gabriel-Péri et Saint-Laurent, faisant de la lutte contre l'habitat indigne et la prévention du mal-logement une priorité municipale. Ces quartiers ont été choisis pour le nombre de signalements enregistrés depuis 2018 pour habitat indigne et les caractéristiques du bâti dans ces deux secteurs (petites surfaces, bâtiments anciens...). Sur ce périmètre, les bailleurs ont ainsi l'obligation de décrocher une autorisation validant la décence du logement avant sa mise en location.

La Ville et la CAF ont conventionné dès la création du dispositif afin de faciliter les échanges d'informations pour repérer et signaler les logements mis en location sans autorisation préalable. Si un logement n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de mise en location (APML), la collectivité contacte le propriétaire bailleur ou son mandataire pour effectuer le contrôle sous un mois. Si le logement est conforme ou que les éventuels travaux correctifs sont effectués, aucune sanction n'est appliquée. En revanche, une amende administrative peut être prononcée à l'encontre du propriétaire bailleur si la location perdure sans mise en conformité.

En outre, la Ville agit pour le compte de la Maire et de la Préfète dans différents cas :

- infractions au Règlement Sanitaire Départemental et au Code de la Santé Publique,
- logements insalubres ou impropres à l'habitation
- immeubles ou logements dont l'état structurel menace la sécurité des occupant-es (« périls »).

Elle traite environ 400 dossiers par an relevant de l'une de ces situations.

Depuis 2019, la Ville est également habilitée par la CAF, au repérage de la non décence des logements. Contrairement aux notions précédentes, la lutte contre la non-décence relève du droit privé et des litiges entre propriétaires et locataires. En cas de non-respect des critères de décence, la loi autorise la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) à conserver l'allocation logement versée aux propriétaires, sans préjudice pour le locataire qui continue à ne devoir que le loyer résiduel. Grâce à ce partenariat, la Ville adresse chaque année plus de 30 dossiers de repérage à la CAF. La convention-cadre de partenariat signée ce jour permet justement de renforcer la coopération avec la CAF et l'ADIL 38 (Agence Départementale d'Information sur le Logement en Isère) dans le repérage et la lutte contre les situations de mal-logement et l'accompagnement juridique du locataire.

### 3/ Défendre l'encadrement des loyers

#### VŒU pour le maintien de l'encadrement des loyers

**Le 31<sup>e</sup> rapport sur l'état du mal-logement en France paru en janvier 2026 est sans appel : la Fondation pour le Logement s'inquiète d'une année « noire » en 2025, dénonçant la spirale dans laquelle est engagée le logement après des années d'abandon par l'État. Plus de 4 millions de personnes sont aujourd'hui mal-logées en France. Alors que des mesures de fond s'imposent, le ministre de la Ville et du Logement entend mettre fin à l'expérimentation autour de l'encadrement des loyers. L'exécutif prend position en faveur de la pérennisation et du renforcement du dispositif.**

De nombreux propriétaires pratiquent des prix bien au-dessus de la moyenne du marché. Cette surcharge pèse particulièrement pour les ménages les plus modestes, qui se retrouvent avec un reste à vivre d'autant plus faible. L'encadrement des loyers est devenu un levier pour la défense des locataires. La loi ELAN du 23 novembre 2018 apportait, en effet, une réponse à ce problème, en autorisant les communes situées dans les zones tendues à mettre en place, sous certaines conditions et avec l'accord de l'État, un encadrement du niveau des loyers sur leur territoire. Cette mesure, menée à titre expérimental jusqu'en novembre 2026, prévoit que le loyer soit plafonné, selon un montant fixé annuellement par arrêté préfectoral, selon le mètre carré de surface habitable, la catégorie de logement et le secteur.

Dès 2015, Grenoble a demandé à rejoindre cette expérimentation. Après un premier refus de l'État en 2022, l'encadrement a finalement été mis en place en janvier 2025 sur une partie du territoire de Grenoble.

Les études menées sur le dispositif, et notamment un rapport de l'Institut des Politiques Publiques (IPP) paru en mai 2026, soulignent son efficacité :

- Dans les zones concernées, les loyers ont baissé de 2 à 4 % par rapport aux communes comparables. Hors Île-de-France (où les niveaux de loyers ne sont pas comparables), cela représente une économie de 500 € en moyenne par ménage.
- Contrairement à ce qui a été relayé dans les médias, rien ne permet d'établir une causalité directe entre l'encadrement des loyers et d'éventuelles baisses des offres de location.

Malgré ces résultats, l'encadrement des loyers est aujourd'hui menacé. La fin de son expérimentation est prévue par la loi pour novembre 2026, et le gouvernement n'a pas intégré le dispositif dans son projet de loi relatif au logement. L'exécutif exprime son incompréhension et sa vive opposition à une telle position. Il demande au contraire au ministre de la Ville et du Logement de pérenniser et de renforcer l'encadrement des loyers. L'exécutif appelle les parlementaires isérois-es à se saisir du sujet et à porter la demande auprès de l'Assemblée Nationale.

## Un pack « coup de pouce » pour les familles monoparentales

**(41630). ÉDUCATION : Adoption du règlement intérieur des activités périscolaires, des tarifs des activités périscolaires et des classes de découvertes applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2026**

**(43163). ACTION SOCIALE : Évolution des critères de priorisation des attributions des places en Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et prise en compte de la monoparentalité**

**En moyenne, 25% des familles sont monoparentales, un chiffre qui augmente de façon importante dans les quartiers prioritaires de la Ville (QPV) pour atteindre 40%. Selon la CAF, Grenoble compte ainsi 869 enfants de moins de 3 ans vivant au sein d'une famille monoparentale. La Ville de Grenoble met en place un pack "coup de pouce" pour les familles monoparentales, permettant de faciliter l'accès aux services municipaux (crèches, cantines, piscines, activités sportives et culturelles) tenant compte des réalités de la monoparentalité. Des premières mesures ont été présentées au conseil municipal de ce jour concernant les activités périscolaires, les classes découvertes et les crèches.**

Cette composition familiale masque des vulnérabilités spécifiques, telles qu'une prévalence du taux de pauvreté, la recherche de stabilité économique, l'enjeu de partage des responsabilités parentales, l'accès aux services et aux droits ou encore la reconnaissance de cette situation spécifique.

Un tarif spécifique sera voté pour les familles monoparentales jusqu'à un quotient familial de 800 pour l'accueil périscolaire et en classes découvertes. Pour les crèches, une adaptation des critères de priorisation sera aussi proposée afin de mieux intégrer la situation des familles monoparentales.





## Grenoble accompagne les associations sportives de proximité

**(43146). SPORT : Avenants financiers aux conventions d'objectifs entre la ville de Grenoble et les associations sportives dans le cadre du dispositif de soutien aux clubs de proximité.**

**La Ville de Grenoble soutient les clubs sportifs de proximité implantés dans plusieurs quartiers populaires à l'Abbaye, Bajatière, Villeneuve, Village Olympique, Mistral, Saint-Bruno. Ces clubs sont des acteurs éducatifs essentiels de ces quartiers. Depuis septembre 2025, la Ville expérimente un dispositif d'accompagnement afin d'aider les clubs dans leurs projets éducatifs et citoyens. Après quelques mois, les associations sportives et la Ville dressent un bilan positif.**

Cette initiative répond aux difficultés mises en avant par les clubs : gestion administrative, financière et quotidienne du club, manque de bénévoles...

Afin de lever certains freins (complexité administrative, manque de temps des bénévoles, et difficulté à en mobiliser des nouveaux) et permettre aux clubs de s'investir davantage dans des projets éducatifs et citoyens, la Ville a mis en œuvre à la rentrée scolaire 2025 un dispositif spécifique de soutien comprenant un volet d'accompagnement humain, avec la création de 4 postes de « correspondant-e socio-sportif de territoire », et un appui financier à destination des clubs de proximité volontaires d'un montant total d'environ 42 000 euros (dont 6 800 € dédiés à l'organisation de stages sportifs).

Pour la première année, un bilan à mi-saison a été réalisé et la majorité des clubs en font un retour positif : ce soutien humain et financier est incontestablement utile, apprécié des bénéficiaires et contribue à l'amélioration du quotidien des clubs. D'une durée de 3 ans, le dispositif va se poursuivre.

Les associations impliquées dans le dispositif sont :

- Secteur 1 : Le Samourai 38 (karaté) ;
- Secteur 3 : FC Mistral (football), AS Mistral Drac Judo, Taekwondo Dauphiné Mistral ;
- Secteur 5 : AS Bajatière et US Abbaye (football), Ring Grenoblois (Boxe anglaise) ;
- Secteur 6 : USVO et AJA Villeneuve (football), Futsal des Géants, Grenoble Karaté Académy, Dojo Grenoblois (sports de combat), Boxing Villeneuve (boxe anglaise), Kiap Taekwondo, V9 Impact (sports de combats).

# Lancement d'un Comité éthique et Scientifique sur la sécurité

## (43654). PRÉVENTION SÉCURITÉ : Mise en Œuvre d'un Comité Éthique et Scientifique sur la sécurité

Face aux évolutions des violences dans l'espace public et des attentes fortes des habitant-es, la Ville de Grenoble veut construire une politique de sécurité et de prévention à la fois efficace, transparente et fidèle aux principes démocratiques. Le Comité Éthique et Scientifique est une instance indépendante et consultative. Il vise à associer les scientifiques, les acteurs institutionnels et la société civile afin d'éclairer et d'évaluer les décisions et politiques menées et garantir un cadre d'intervention et une doctrine respectueuse des libertés et de la déontologie.

### Les principes fondateurs du comité

- légalité : le respect de l'ensemble des normes européennes, nationales et locales
- proportionnalité : les politiques publiques doivent être proportionnées.
- transparence : le comité doit disposer des informations nécessaires aux objectifs et missions confiées.

### Les objectifs du comité

- Se doter d'une méthode pour évaluer les politiques publiques en matière de sécurité et de prévention, applicable à plusieurs champs de cette politique, notamment l'implantation de nouvelles caméras dans la commune.
- Formuler des recommandations à la Maire sur les sujets où il est saisi.
- Être un espace de veille prospective pour prévenir les éventuelles dérives liées aux restrictions des libertés publiques et privées fondamentales.

Le comité émet des avis ou études qui ont valeur de recommandations non contraignantes. Il est saisi par l'adjoint au maire à la Sécurité, la Tranquillité et la Prévention.

### Composition :

Le Comité est composé de 12 membres permanent-es désignés par arrêté municipal :

- 5 expert-es scientifiques choisis pour leur expertise
- 2 juristes
- 3 représentant-es de la société civile
- 2 agent-es de la Direction Prévention et Gestion des Risques de la ville (en charge de l'organisation et du secrétariat sans vote)

Le Comité peut décider d'entendre à titre consultatif, toute autre personne extérieure dont l'audition lui paraît utile à l'examen d'une question à l'ordre du jour.

Les membres sont soumis-es, pendant et après l'exercice de leurs missions, au strict respect de la confidentialité attachée à leur fonction et au fonctionnement du Comité.



© Auriane Poillet, Ville de Grenoble

## Autres délibérations à l'ordre du jour

### 1/ Le compte financier unique 2025

#### (43336). FINANCES : Budget Principal : compte financier unique 2025

**Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de la Ville. L'année a été marquée par un niveau d'investissement historique de 66,4 M€, en hausse de 22,5 % par rapport à 2024, après déjà une progression exceptionnelle de 29 % en 2024. Cette dynamique traduit la volonté municipale d'accélérer les investissements liés aux transitions et à la préparation de l'avenir.**

Les recettes de fonctionnement atteignent 340,9 M€, soit une hausse de 4 % par rapport à 2024. Cette progression est en partie liée à des recettes exceptionnelles, notamment fiscales, à hauteur de 4,2 M€. Hors éléments exceptionnels, l'augmentation des recettes serait limitée à 1,7 %. La Ville bénéficie également pour la première fois du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), générant une recette supplémentaire de 2 M€.

Les dépenses de gestion courante restent maîtrisées avec une hausse de seulement 0,94 %. Cette évolution intervient malgré les effets de la loi de finances 2025, qui impose de nouveaux prélèvements aux collectivités, à travers le dispositif de lissage conjoncturel des ressources, dit DILICO (+0,7 M€) et également une hausse des cotisations patronales à la caisse de retraites des fonctionnaires CNRACL (+2M€).

Grâce à une progression des recettes de fonctionnement supérieure à celle des dépenses, l'autofinancement s'améliore nettement et atteint 34 M€ après remboursement des emprunts, contre 26 M€ en 2024. Au vu de l'autofinancement élevé et du niveau de dette relativement contenu qui atteint 268 M€ au budget principal (+10M€ par rapport à 2024), le délai de désendettement de la Ville s'élève à 4,8 années ce qui situe la ville dans la « zone verte » en matière d'endettement.

Ces résultats positifs doivent néanmoins être appréhendés au regard des perspectives nationales. De nouvelles baisses de ressources pour les collectivités, la hausse progressive des cotisations CNRACL jusqu'en 2028, la disparition des recettes exceptionnelles de 2025 et l'incertitude sur les prix de l'énergie liée aux tensions géopolitiques constituent des facteurs de risque pour les finances municipales dans les années à venir.

### Grenoble, ville émancipatrice

En 2025, sur le volet culturel, l'exposition sur l'histoire de la bande dessinée au Musée de Grenoble a attiré près de 90 000 visiteurs. Le Théâtre municipal a renforcé son soutien à la création artistique en accueillant deux nouvelles compagnies : Le Chat du désert et le collectif Maison Courbe. Des travaux ont permis d'améliorer le hall d'entrée au Conservatoire Nina Simone et de rouvrir les bibliothèques Gisèle Halimi à Saint-Brunot et Chantal Mauduit à Mistral (locaux temporaires).

En matière d'éducation, Grenoble a obtenu le renouvellement du label Cité Éducative jusqu'en 2027 et celui-ci a été étendu au quartier Mistral. La Ville a, par ailleurs, renforcé la sensibilisation des équipes éducatives à la protection de l'enfance et à la prévention des violences faites aux enfants. Les investissements se sont poursuivis avec l'ouverture du pôle enfance des Trembles, réunissant plusieurs équipements éducatifs, sportifs et de la petite enfance, et le chantier de l'école Ferdinand Buisson, qui rouvrira à la rentrée scolaire 2026-2027. Plusieurs coqueli'cours, des cours d'école végétalisées, ont été livrées : outre les Trembles, celle des Genêts ainsi que Sidi Brahim élémentaire et Chorier élémentaire (rénovations partielles). L'équipement jeunesse Le Carré a également ouvert ses portes au cœur du quartier de la Villeneuve.

Dans le domaine sportif, la municipalité a renforcé son soutien aux clubs de proximité et structuré le sport scolaire autour de trois priorités : le savoir-nager, le savoir-rouler et l'accès à la montagne. L'École du Vélo a poursuivi son développement avec 54 classes accueillies et 400 adultes formés. Le gymnase Malherbe et le terrain synthétique Espagnac ont été rénovés. Alors que des travaux de rénovation du système hydraulique de la piscine Clos d'Or ont démarré en septembre 2025, la piscine Jean Bron a aussi fait l'objet de travaux d'adaptation pour prolonger sa période d'ouverture.

## Grenoble, ville résiliente

En matière de santé, Grenoble a mené de nombreuses actions : signature d'un Contrat local de santé, soutien financier à l'initiative locale de sécurité sociale de l'alimentation et mise en place d'une mutuelle communale.

En 2025, de nombreux chantiers ont démarré ou abouti sur l'espace public : ouverture de la fontaine place Victor Hugo et des jets d'eau de l'esplanade Alain Le Rey, lancement des travaux de la chrono-vélo sur Vercors-Berriat, mise en chantier de l'avenue Jeanne d'Arc, la place de Metz et l'Esplanade, réhabilitation par la végétalisation et la désimperméabilisation du parc Romanet et du square Foch, réaménagement du square Drevet ou création d'un espace d'inhumation écologique au cimetière Saint-Roch par exemple.

De nombreux projets d'urbanisme se sont également poursuivis dont :

- l'aménagement de la ZAC Flaubert avec la requalification des espaces publics et le démarrage des travaux de l'extension du parc Flaubert (inauguré en juin 2026),
- l'aménagement de la ZAC Presqu'île avec des opérations autour de la place Nelson Mandela dont les projets Yellow et BHT 4 et le lancement des travaux sur la place Paul Huillier),
- le programme de renouvellement urbain à la Villeneuve avec le lancement des premiers chantiers d'espaces publics (Place Rouge, aménagement de la Porte Nord, ...), les études sur la Place des Géants, la poursuite des réhabilitations de logements (SDH, ACTIS, PDS ...) mais aussi le démarrage du projet du 10 Arlequin par CDC Habitat,
- le projet Grand'Alpes avec l'inauguration de la ferme urbaine Millefeuille et les premiers espaces publics du « Cours de l'Europe »,
- la réhabilitation de l'Abbaye avec le lancement des chantiers des deux premiers immeubles des volets verts rénovés par Grenoble Habitat.

## Grenoble, ville solidaire

Sur le plan de la solidarité, le CCAS a mené de nombreuses actions dont la finalisation du déploiement des 100 places d'hébergement d'urgence supplémentaires et la création de la maison des dons (plateforme de coordination des collectes de dons). La politique en faveur de la petite enfance a connu, elle aussi, des avancées importantes avec la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance, la création de nouvelles places d'accueil à vocation sociale et d'insertion, ainsi que le renforcement de l'accompagnement des familles les plus éloignées des dispositifs. Près de 2 700 enfants ont été accueillis dans les structures du CCAS. La Cité des Aîné-es et des Aidant-es a, par ailleurs, ouvert ses portes : 18 permanences physiques se sont tenues, 600 personnes ont contacté la Cité et 9 rencontres partenaires et 12 évènements ont été organisés.

## 2/ La Ville met à disposition des appartements d'instituteur-rices pour de l'hébergements d'urgence

**(43443). ÉDUCATION : Désaffectation de l'usage scolaire de 10 anciens logements de fonction d'instituteur ou institutrice**

**(43446). ÉDUCATION : Convention annuelle de mise à disposition de logements entre la ville de Grenoble et le centre communal d'action sociale**

**(43397). PATRIMOINE MUNICIPAL : Convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit de 9 logements de fonction vacants et désaffectés du patrimoine scolaire, entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble**

**La Ville de Grenoble est propriétaire d'un parc de logements de fonction initialement réservés aux instituteur-ices et ouverts aux professeur-es des écoles publiques maternelles et élémentaires de Grenoble. La ville a fait le choix, depuis 10 ans, de mettre a disposition ces logements au CCAS pour permettre d'héberger des personnes en grande précarité. La Ville met à disposition environ 35 appartements d'instituteur-ices pour de l'hébergement d'urgence.**

Depuis 2017, la Ville a fait le choix, quand un de ces logements se libère et dès qu'il bénéficie d'une entrée indépendante de celle de l'école, de le mettre à disposition du centre communal d'action sociale (CCAS) afin de reloger des familles en grande précarité.

Chloé Pantel, Adjointe à l'Action sociale et Vice-présidente du CCAS, déclare : *“Dans un contexte social qui se dégrade d'année en année et alors que les canicules sont aussi dangereuses que les hivers pour les personnes sans abris, à Grenoble nous nous engageons à héberger des personnes en grande précarité, alors même que l'État rabote chaque année un peu plus les budgets des collectivités et que ce n'est pas notre compétence. Le CCAS gère aujourd'hui 340 places d'hébergement d'urgence, un choix politique fort de la Ville de Grenoble face à l'urgence sociale et l'inaction de l'État.”*



Service presse de la Ville de Grenoble  
04 76 76 39 21 - 04 76 76 11 42  
[presse@grenoble.fr](mailto:presse@grenoble.fr)